

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION

A Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué aux ressources humaines

DGA Ressources et relations aux administrés
Ressources humaines et appui managérial
NB - N° 2023 - A - 55

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- ☐ Vu l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales,
- ☐ Vu le décret n°89-677 modifié du 18/09/1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux,

Considérant qu'il y a lieu de désigner Monsieur Eric BIOJOUT, conseiller délégué aux ressources humaines, en mon absence, pour assurer en mes lieu et place, la représentation de l'autorité territoriale aux deux conseils de discipline de GrandAngoulême du 19 décembre 2023 à partir 9h30.

ARRETE

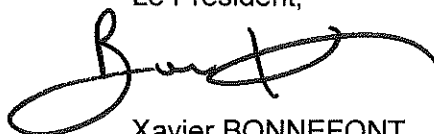
Article 1 - Monsieur Eric BIOJOUT, conseiller délégué aux ressources humaines, est chargé d'assurer, en mon absence, la représentation de l'autorité territoriale aux deux conseils de discipline de GrandAngoulême du 19 décembre 2023 à partir 9h30.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Eric BIOJOUT et à Monsieur le directeur général des services.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 24 novembre 2023

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire reçu en

Préfecture le : 11 DEC. 2023

Publié ou notifié

Le : 12 DEC. 2023

